

# L' Evaluation de départ

L' évaluation permet d'estimer le nombre d'heures de leçon de conduite dont l'élève va avoir besoin pour apprendre à conduire.

Cette évaluation est obligatoire. Elle se fait en voiture, hors et en circulation, dure une heure et permet d'avoir une idée du coût du permis grâce à un prévisionnel d'heures de conduite. Ce nombre d'heures de conduite peut varier en fonction de l'implication de l'élève, de sa motivation, de son évolution dans la formation.

L'évaluation est réalisée en suivant le document « Evaluation de départ » fournit par la société « Planète Permis ». Elle se décompose en 8 rubriques.

L'enseignant emmène l'élève sur un parking. Puis l'élève se positionne au poste de conduite.

➤ L'enseignant commence à questionner l'élève sur des renseignements d'ordre général :

- Identité, Age, Nationalité
- Adresse
- Niveau scolaire ou profession
- Acuité visuelle, correction de la vision
- Visite médicale, incompatibilités déclarées

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale.

➤ Un dialogue s'instaure, l'instructeur s'informe de l'approche de l'élève envers la conduite.

- Est-il en possession d'un permis ?
- A-t-il déjà conduit ?
- Si oui, Avec qui ? Où ? Quoi ? Combien de temps ?

➤ Puis on recherche les connaissances du véhicule.

L'enseignant pose des questions sur :

- La direction de la voiture
- La boîte de vitesse
- L'embrayage
- Le freinage

- On cherche ensuite à connaître l'attitude de l'élève à l'égard de la conduite et de la sécurité.

Sur la base d'un entretien, l'enseignant cherche à comprendre l'attitude de l'élève l'égard de l'apprentissage.

- Se limite-t-il aux aspects techniques et réglementaires de la conduite ou s'adapte-t-il aux situations et partage de l'espace routier ?
  - Souhaite-t-il réellement conduire ou apprend-t-il par nécessité ?
- Son habilité, sa coordination et sa synchronisation des gestes sont maintenant évalués :
    - en lui proposant de s'installer au poste conduite
    - en lui montrant 5 démarrages et 5 arrêts, qu'il devra essayer de restituer ensuite
    - après lui avoir fait voir comment tenir et tourner le volant, on lui fait faire des slaloms sans utiliser les pédales.
  - La Compréhension est évaluée en fonction, ou non, d'apporter des explications ou démonstrations supplémentaires lors de la restitution des démarrages, des arrêts et la manipulation du volant (celle-ci se poursuivra lors du parcours sur la route).

La Mémorisation est jugée sur la capacité à citer dans l'ordre les opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

- La perception est évaluée lors d'un parcours sur la route.

Pendant environ 15 à 20 minutes, l'élève gère en autonomie le volant, les clignotants, les rétroviseurs. Il devra choisir sa direction :

- en fonction de ce que lui impose la signalisation
- des indications données par les panneaux directionnels
- des directions imposées par le formateur.

L'enseignant évalue :

- le sens de la trajectoire et du gabarit
  - la capacité d'observation de l'environnement
  - le sens de l'orientation et direction du regard.
- L'émotivité est évaluée durant toute la durée de l'évaluation, sur les réactions générales (paroles et gestes divers) mais aussi sur les crispations gestuelles.

En fonction du Résultat final, un nombre d'heures approximatif est proposé. Il conviendra à l'élève, ou, à son représentant légal, s'il est mineur de le retenir en apposant sa signature.

A la suite de cette évaluation, Anne-Laure Auto-Ecole établira un contrat à signer, par l'élève, un représentant légal, et la gérante de l'auto-école.